

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 21 (1974)  
**Heft:** 3

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

protection civile, mais d'insister avant tout sur la pratique de la conduite dans le milieu particulier de la protection civile, pratique qui, à proprement parler, existe déjà. Dans les cours organisés par l'Office fédéral, l'instruction de base dispensée aux futurs chefs locaux dans le domaine des états-majors ne peut, pour différentes raisons, actuellement pas aller au-delà d'une introduction théorique, illustrée tout au plus par un exercice tactique, ce qui n'est nullement satisfaisant. Lors de la future réorganisation de l'instruction des chefs locaux, il faudra attribuer à la technique d'état-major et à son application pratique l'importance qui leur revient.

Il est vrai que, d'après le système actuel, les chefs de service sont instruits dans leur spécialité; ce n'est cependant pas encore le cas de tous les services. Ce qui manque le plus souvent à ces chefs,

c'est d'être vraiment familiarisés avec le rôle qui leur est dévolu en raison de l'activité et de la pratique de l'état-major. Ils doivent apprendre à voir leur service dans l'ensemble.

Pourachever la formation de base aussi bien des chefs locaux que des chefs de service, il faudra prévoir à l'échelon de la Confédération l'organisation d'un cours combiné: chefs locaux — chefs de service. Ce cours devra durer une semaine et complétera les cours séparés selon les spécialités (cours pour les chefs locaux, cours pour les chefs de chaque service). Ce cours combiné servira à l'application pratique et soigneusement préparée de la technique d'état-major (échelon d'application) dans une série d'exercices d'état-major (élaborés dans des états-majors d'exercice). L'amélioration fondamentale qu'on pourra obtenir de cette manière dans l'instruction de l'organe directeur

local présuppose qu'on obtienne un nombre suffisant d'instructeurs particulièrement capables, que des installations d'instruction appropriées soient préparées et que certains cours destinés aux cadres soient prolongés afin de satisfaire à des exigences déterminées d'avance.

Ensuite, il faudrait rafraîchir l'instruction de base à intervalles réguliers sous la conduite du canton par des exercices d'état-major dans le cadre de l'organisme de protection local; à cet égard, il sera très utile de baser les exercices sur le dispositif local particulier.

Un choix adéquat et une instruction des membres de l'organe directeur local, tels que nous venons de les esquisser, augmenteront considérablement la préparation à l'intervention et par conséquent le prestige de la protection civile — surtout à l'égard des autres composantes de la défense générale.

## Finger und Hände wachsen nicht nach !



Handscheue mit geschweißten Maschen, vernickelt, Nylon-Schließbänder  
2 Finger, 3 Finger und 5 Finger.  
  
Finger und Hände sind unersetzlich  
Handscheue aus Metallgliedern bieten maximalen Schutz

Unterlagen auf Anfrage bei :  
**METAL CHAINEX**  
30, rue de Gramont  
F 75002 Paris  
Tél. : 742-07-41  
Telex : 22490-F



Wir sind eine Spezialfirma für Zivilschutz- und Militärunterkünfte. In unseren eigenen Werkstätten konzipieren und konstruieren wir formschöne und praktische 2- und 3stöckige Kajütentüren, Tische, Stühle, Gestelle, Schränke etc. Wir beraten Sie gerne schon bei der Planung. Profitieren Sie von unsreren Erfahrungen in Zivilschutzangelegenheiten. Detaillierte Unterlagen durch:

**hostro** Hochstrasser AG, 8630 Rüti/ZH, Postfach 055 / 31 17 72

## Vogt-Schild AG

Buchdruckerei und Verlag  
4500 Solothurn 2  
Telefon 065 2 64 61



Das Druckverfahren für mittlere und hohe Auflagen in allen Farben, zu erstaunlichen Preisen und Lieferfristen!

## Rollenoffset

Verlangen Sie Druckmuster. Unsere Fachleute sagen Ihnen gerne mehr über die vielfältigen Möglichkeiten. Ein Anruf lohnt sich! Telefon 065 2 64 61.